**L'AFSSE et l'ADEME signent un accord cadre pour une meilleure coordination de leur politique et de leurs actions dans le domaine de la sécurité sanitaire environnementale**

**28/01/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

Michèle Pappalardo, présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Michèle Froment-Védrine, directrice générale de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) viennent de signer un accord cadre d'une durée de quatre ans afin de développer une collaboration scientifique et technique entre les deux agences, d'assurer l'information des publics, d'accroître et de coordonner leur présence au niveau européen et international.

Les deux agences travailleront de concert sur les thèmes de l'air (extérieur et intérieur), de la pollution des sols, du bruit ainsi que sur les déchets, les transports et l'habitat.

L'AFSSE est une agence d'objectifs et de coordination qui a pour missions de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'en évaluer les risques par la structuration de l'expertise nationale et l'information des publics.

Les missions de l'ADEME concernent des secteurs d'activités porteurs d'impacts importants sur les milieux et influant directement sur les conditions de la sécurité sanitaire environnementale. L'évaluation du risque sanitaire environnemental actuel et prospectif constitue un élément clé des choix de gestion et des options technologiques dans ces secteurs. Or l'ADEME ne figure pas au nombre des établissements publics listés par les textes pour apporter un concours permanent à l'AFSSE. C'est pourquoi les deux agences formalisent leur coopération à travers cet accord cadre pluriannuel autour d'axes thématiques structurants identifiés, inscrits dans les priorités de leurs orientations stratégiques respectives.

L'ADEME et l'AFSSE ont défini **cinq axes majeurs** d'action commune pour le développement de leur politique de partenariat à moyen terme :

* la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur
* la pollution des sols
* les nuisances liées aux déchets
* les nuisances sonores
* les innovations en métrologie de l'environnement

Toutes ces actions dans ces différents domaines visent à répondre aux problématiques de développement durable, de la prise en compte du risque, des enjeux sanitaires et écologiques, ainsi que du changement climatique, dans le cadre de l'espace européen de la recherche. Il s'agit également de mettre en commun les efforts des deux agences pour une meilleure information des publics concernant les risques sanitaires liés à l'environnement auxquels ils sont exposés et les moyens de réduire et de prévenir ces risques.

Les projets de recherches et d'études vont porter sur des **études et travaux** concernant le **développement technologique et les risques pour l'environnement et la santé** ; des actions de recherche et d'innovation à caractère socio-économique (perception sociale, évaluation des politiques publiques) ; des appels à projets de recherche ; le soutien à la réalisation de thèses. Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique du Plan National Santé Environnement lancé en juin 2004.



[](http://www.afsse.fr/)

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45

* AFSSE

[Fabrice Coutureau](mailto:fcoutureau@afsse.fr)  
tél. : 01 56 29 19 32